

FREREF

Carrefour 3 : « L'entreprise contributrice des parcours de vie des personnes »¹
Contribution France CASTAY
29-31 août 2011

La notion de « **sécurisation des parcours professionnels** » décline dans un contexte français le thème du « parcours de vie » tel qu'inscrit en objet du carrefour qui nous rassemble. Il s'agit d'un concept récent qui tend à s'institutionnaliser et tâtonne dans sa mise en œuvre. Il traite de l'organisation des parcours des actifs de sorte « à réduire la vulnérabilité individuelle et collective et à construire et maintenir la capacité des travailleurs à s'inscrire positivement sur le marché du travail [...] Elle englobe des éléments tels qu'une rémunération décente, l'accès à la formation tout au long de la vie et l'acquisition de compétences transversales.... ainsi qu'un droit au transfert des droits sociaux acquis en cas de changement d'emploi » (Rapport du Conseil économique et social cité dans Etude relative à la sécurisation des parcours professionnels, Amnyos, février 2008). C'est sous l'angle de l'accès à la formation tout au long de la vie et avec les yeux d'un acteur public, que je vous propose d'intervenir. Comment accompagner les mobilités professionnelles des actifs par la mise en synergie de l'intervention des différents acteurs publics ou privés ?

Quelques éléments de contexte tout d'abord.

L'accès à la formation professionnelle pour les actifs français est organisé selon trois voies :

- La voie de « l'entreprise » : la formation professionnelle est organisée et mise en œuvre par les entreprises elles-mêmes. Elle recouvre alors principalement l'adaptation, le développement des compétences et la professionnalisation dans une logique sectorielle.
- La voie de « l'insertion ou du retour à l'emploi » : la formation professionnelle est organisée par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux (représentants des entreprises et des salariés). Elle permet alors des formations plus approfondies et des évolutions professionnelles plus importantes
- La voie de « l'interprofession² » : la formation professionnelle est organisée par les partenaires sociaux dans une logique de mobilités inter-sectorielles.

Face à cette organisation de l'accès à la formation (esquissé à gros traits), les pouvoirs publics français font face à deux questions :

- Comment élever le niveau général de compétences des populations et assurer la rencontre entre l'offre et la demande de compétences du marché du travail sans piloter l'offre dans sa globalité?
- Comment permettre un accès à la formation plus équitable ?

C'est l'articulation des politiques de formation conduites selon ces trois voies, dont deux relèvent totalement de l'initiative des entreprises, qui constitue une clé de la sécurisation des parcours professionnels des actifs français.

¹ La contribution proposée jouxte le carrefour 1 relatif à « L'entreprise contributrice des parcours de qualification professionnelle »

² L'interprofession fait ici référence à la possibilité d'évoluer d'un secteur vers un autre, elle ne se rattache pas à la gestion de fonds mutualisés par les entreprises dans un contexte interprofessionnel.

Si la sécurisation des parcours professionnels constitue aujourd'hui un objectif partagé par les entreprises et les pouvoirs publics (nombre de textes conventionnels et réglementaires à l'appui), sa mise en œuvre est loin d'être effective. Dans l'idéal on pourrait définir la sécurisation des parcours professionnels sous l'angle formatif comme la possibilité donnée à chaque individu, quelque soit la « voie » choisie d'accéder à une offre de formation en vue de poursuivre son parcours de qualification. Pour les pouvoirs publics l'enjeu central réside dans la constitution d'une offre de formation complémentaire et articulée entre les différents financeurs.

L'articulation des politiques repose d'une part sur l'identification des besoins de formation continue à couvrir par les différents partenaires (couvre t-on un même besoin ou sépare t-on les champs d'intervention ?) et d'autre part sur leur capacité à mettre en œuvre des offres coordonnées.

Pour répondre à ces deux problématiques, la Région Rhône-Alpes a mis en œuvre trois niveaux de réponse :

- Sur le plan politique, elle a établi, tout comme les autres régions françaises, une stratégie commune avec les entreprises et l'Etat. Cette dernière fournit aux partenaires des priorités d'intervention communes : publics, territoires, secteurs et niveaux de formation. Si elle permet une programmation précise des moyens sur le champ de la formation initiale, la réciproque n'est pas vraie sur le champ de la formation tout au long de la vie. Néanmoins la stratégie participe du pilotage de la politique de formation professionnelle continue.
- Sur le plan politique toujours, elle a mis en place à l'échelle des territoires, des instances de gouvernance entre les partenaires sociaux et les pouvoirs publics. Ces dernières doivent favoriser la mise en œuvre opérationnelle de politiques de formation coordonnées. L'organisation territoriale permet de penser l'offre de formation au-delà d'une approche sectorielle, de moins en moins pertinente face à l'augmentation des mobilités professionnelles. Elle redonne par ailleurs sa place à l'entreprise dans le débat public local. En ce sens les démarches de gestion territoriale des emplois et des compétences devraient être renforcées.
- Sur le plan technique cette fois, la Région Rhône-Alpes a choisi de s'outiller de sorte à favoriser les partenariats opérationnels avec les entreprises. A ce jour leurs modes d'intervention sont radicalement opposés. Les entreprises interviennent dans une logique d'offre individuelle avec peu de contrainte réglementaire, les pouvoirs publics quant à eux interviennent principalement dans une logique d'offre collective avec la contrainte réglementaire des marchés publics. Nous faisons face à une situation de « no bridge » pour paraphraser une formule chère aux économistes....

Sur ce troisième volet, la réflexion est actuellement en cours, mes propos ne permettront donc que d'illustrer une démarche. L'intervention des entreprises au titre de la formation professionnelle continue évolue actuellement selon deux voies. D'une part, les entreprises interviennent de plus en plus sur la voie de l'insertion et du retour à l'emploi, majoritairement et traditionnellement porté par les pouvoirs publics. D'autre part elles sont invitées par les pouvoirs publics (l'Etat en l'occurrence) à se positionner dans le cadre de « projets territoriaux et partenariaux ». Il s'agit là d'une inflexion forte qui réduit la logique « individualiste » de l'entreprise et tend à les repositionner dans un contexte collectif face à l'enjeu commun des parcours de vie. Face à ce constat la Région Rhône-Alpes travaille actuellement à redessiner ses outils de financements de sorte à corroborer les évolutions en cours dans le monde de l'entreprise. Un nouvel outil d'appui aux projets collectifs et individuels pourrait voir le jour permettant de cofinancer avec les entreprises du territoire des projets de formation pour des publics salariés et demandeurs d'emploi.

La sécurisation des parcours repose donc sur la capacité/volonté des pouvoirs publics à générer :

- Une volonté commune pouvoirs publics/entreprises de dépasser les cadres d'intervention traditionnels marqués par le cloisonnement statutaire et sectoriel
- Des outils collectifs et partenariaux permettant des interventions « communes » ou tout du moins conjointes
- Un équilibre entre la privatisation de l'initiative de formation par les entreprises et la collectivisation de cette dernière par les pouvoirs publics